



Séance du Conseil Municipal
En date du 23 Septembre 2015

COMPTE-RENDU

L'an deux mil quinze, le vingt-trois Septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Aixe-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert, sous la présidence de M. René ARNAUD

Présents : M. René ARNAUD, M. Claude MONTIBUS, Mme Martine CELAS , M. Jean du BOUCHERON, Mme Marie-Noëlle DUMOND, M. Patrice POT, Mme Aurélie CLAVEAU, M. Alain BAYLET, Mme Monique LE GOFF, M. Christian CELERIER, M. Guy MARISSAL, Mme Marie-Claire SELLAS, M. Xavier ABBADIE, M. José Pedro RIBEIRO MARQUES, M. Serge MEYER, Mme Catherine FEVRIER, Mme Annie LABRACHERIE, Mme Christine ROULIERE, M. Gérard SALAGNAD, Mme Gisèle MOREAU, M. Jean-Marie FARGES, M. Joël PLAINARD, Mme Marie-Agnès TREILLARD, M. Yohan NGUYEN, Mme Muriel DESCHAMPS, M. Pierre LE COZ

Pouvoirs : M. Yves JASMAIN à M. René ARNAUD, Mme Monique LE GOFF à M. René ARNAUD, M. Xavier ABBADIE à M. Serge MEYER

Excusées : Mme Florence LE BEC, Mme Christiane GADAUD

Secrétaire de séance : Mme Martine CELAS

Avant de commencer la séance, M. René ARNAUD propose d'installer les deux nouveaux conseillers municipaux et leur souhaite la bienvenue au nom de toute l'Assemblée.

M. René ARNAUD « ... M. SERVAUD l'avait annoncé la dernière fois, il a souhaité démissionner ainsi que Mme BARBAUD. En cas de démission d'un conseiller municipal, la règle veut que ce soit le suivant sur la liste qui soit nommé. Mme Muriel DESCHAMPS qui est ici a accepté ... Quant à M. Pierre NOUAILLE, la Commune a reçu une lettre indiquant qu'il ne souhaitait pas siéger pour des raisons personnelles que je comprends très bien. La suivante sur la liste, Mme Annie MANUS, elle aussi m'a écrit qu'elle ne pouvait pas siéger à ce Conseil Municipal. C'est la raison pour laquelle M. Pierre LE COZ sera installé ce soir ... Nous n'avons pas prévu le changement au niveau des commissions, vous nous ferez passer pour le prochain Conseil Municipal vos propositions de façon à ce qu'on installe les personnes à ce moment-là. Par contre s'il y a des commissions entre-temps et si vous souhaitez y assister, il n'y a pas de problème, cela sera possible ... Je voulais aussi évoquer les deux conseillers communautaires nouveaux donc M. FARGES et Mme TREILLARD qui ont été installés au dernier Conseil Communautaire ... Je trouve que c'est une excellente chose puisque l'Opposition pourra siéger au Conseil Communautaire, cela faisait quelque temps qu'il n'y avait personne et donc vous pourrez évoquer tous les sujets que vous avez déjà évoqués ici directement en Conseil Communautaire, c'est beaucoup plus simple et beaucoup plus démocratique ... »

M. René ARNAUD demande à l'Opposition de lui indiquer dès que possible le nom du porte-parole du groupe pour la transmission d'éléments éventuels intéressant le groupe.

M. René ARNAUD demande à l'Assemblée si des remarques ou des compléments sont à formuler sur le compte-rendu de la précédente séance en précisant que le tableau des subventions avec le comparatif 2014-2015 a bien été joint comme demandé. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé. M. René ARNAUD précise également que le document sur les SSIAP (« Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes ») demandé par M. FARGES lui a bien été remis.

M. René ARNAUD demande à l'Assemblée si quelqu'un s'oppose à ce qu'un projet de délibération soit rajouté à l'ordre du jour : il s'agit d'une demande de subvention. Aucune opposition n'étant formulée, ce sujet est rajouté à l'ordre du jour.

M. René ARNAUD « ... Comme Julien BILLAC a beaucoup travaillé sur l'Ad'AP avec Claude AUDOIN et Sylvain NARP ainsi que la Directrice Générale des Services concernant le personnel, on va lui laisser la parole de façon à ce qu'il nous présente le dossier et après M. POT présentera la délibération ... »

M. Julien BILLAC « ... L'objet de mon intervention n'est pas de revenir sur le dossier complet d'Ad'AP ... mais au moins sur la logique d'élaboration de ce dossier qui va être déposé à très court terme si ce soir, le Conseil Municipal le valide ... Pour commencer et pour resituer le contexte, quelques généralités que, je suppose la quasi majorité d'entre vous connaissent ... :

- La commune compte 5 703 habitants et 20 Etablissements Recevant du Public (ERP) soumis à une mise en accessibilité,
- Son patrimoine est extrêmement varié (ancienneté, surface, notoriété, activités, ...),

- Une préoccupation d'accès au service public pour tous avec notamment la création d'une Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées en 2014 et les services communaux mis à contribution pour l'élaboration des dossiers (Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) + Plan de mise en accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)).
- Le pré-requis : une décision d'élaborer un Agenda d'Accessibilité Programmé pour sécuriser d'un point de vue juridique la collectivité, puisque l'ensemble des bâtiments était sujet à une mise en accessibilité normalement au 31 Décembre 2014 (établissements publics ou privés) et en contrepartie s'inscrire dans un échéancier très précis de mise en accessibilité avec un planning qui a été défini dans ce cadre-là
- Une volonté d'y associer les représentants des « familles de Handicap » ainsi que des associations locales, telle que l'Association des Artisans et Commerçants Aixois, (-> associations qui siègent à la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées dite CCAPH désignée au COPIL (Comité de Pilotage))
- Un appui technique des services de la Direction Départementale des Territoires (acté en date du 26 février 2015).

... Pour revenir plus concrètement sur la phase d'élaboration, quelques préalables à remplir ... :

1/ L'organisation de réunions dès la mise en place de la CCAPH (instaurée en Juillet 2014) pour définir la stratégie

2/ Décision de prise : la création d'un groupe de travail de terrain pour faire le tour du parc et analyser les conclusions du diagnostic initial, réalisé par un Bureau d'études technique en 2011 dans le cadre d'un groupement de commande sous l'égide de la Communauté de Communes du Val de Vienne

Le démarrage de l'élaboration du dossier

3/ le recouplement des propositions du groupe de travail qui s'est déplacé sur le terrain et de celle d'A2CH (le bureau d'études) avec un choix de cibler les obstacles relevés dans le diagnostic initial qui relevait toutes les non conformités en les hiérarchisant de l'obstacle faible à l'obstacle fort : -> reprise SYSTEMATIQUE des obstacles forts (on arrête la continuité de la chaîne de déplacement) et faibles (cela peut constituer une gêne pour la personne en situation de handicap). Après le tri de tout cela, ont donc été ciblés les obstacles forts et moyens sur cette démarche

4/ la proposition aux membres de la CCAPH de l'intégralité des actions correctives envisagées ERP par ERP dans le courant de l'été

5/ la planification dans le temps des investissements à consacrer pour la mise en accessibilité

... Pour résumer les difficultés qui se sont posées et qui se poseront à l'avenir ... :

- Une masse d'informations importante à traiter ... mille deux cent pages de diagnostic à absorber ...
- Un diagnostic à actualiser ... réalisé en 2011 ...
- Un dispositif réglementaire en évolution (permanente) : arrêté de décembre 2014 ... des dispositions nouvelles ont été intégrées dans la loi ... pour les associations qui défendent les personnes à handicap, cela a été vécu aussi comme une diminution du cadre réglementaire ...
- Un contexte budgétaire contraint et un impact annuel à intégrer dans le Programme Pluriannuel d'Investissement.
- Une évolution des intentions sur le patrimoine communal (Maison des Associations, Cyber-base, Bibliothèque, Espace Multi-activités,...) ... pour certains de ces bâtiments, l'usage pourrait évoluer donc cela a forcément un impact sur l'accessibilité à réaliser dans ces bâtiments ...
- Multitude d'interventions (de petite envergure) réparties sur un grand nombre d'établissements : 20 établissements communaux ont bénéficié de ce travail ...

... L'impact de cet agenda ... :

- Des investissements à consacrer sur 6 années (fin de la mise en accessibilité du patrimoine envisagée pour fin 2020) ... la démarche Ad'AP s'inscrit en périodes, la logique c'est une période de trois ans mais au vu du patrimoine et sur la base des conseils reçus de l'Etat, on va demander une deuxième période (trois périodes en tout sont possibles) ... à la fin de 2020, l'ensemble des actions devront avoir été réalisées pour améliorer l'accessibilité ...
- Cela représente un budget estimé à près de 500 000 euros
- Et accessoirement aussi une mise à contribution des services municipaux

... Les suites ... :

- Le dépôt du dossier (à très court terme) avant le 27 septembre 2015 auprès des services de la Préfecture
- Son instruction par les services compétents ... un délai de 4 mois est fixé
- Le démarrage des actions préconisées si validation de cet Ad'AP

- *Et comme prévu dans les textes, le contrôle de la mise en application de l'Ad'AP ... Comme on s'inscrit dans deux périodes : dès la fin de la première année, il faudra fournir quelques justificatifs des aménagements réalisés et à la moitié du planning, c'est-à-dire au bout de trois ans, refournir des justificatifs et peut-être être soumis à vérification de la bonne application des engagements par les agents de l'Etat ...*
- *Et atteindre l'objectif final de ce travail : rendre un patrimoine bâti le plus accessible possible en 2020*

M. Patrice POT « ... Je voulais simplement souligner le travail remarquable qui a été réalisé d'abord par l'équipe municipale précédente puisqu'il y a eu un diagnostic qui a été fait en 2011 par la société A2CH qui était pratiquement au complet, qui couvrait tous les types de handicap avec un chiffrage précis et puis, Julien BILLAC, la Commission et puis des employés communaux ont repris le dossier, ont fait un travail remarquable en quelques mois pour aboutir à cet agenda qui sera déposé comme le disait Julien BILLAC le 27 Septembre ... J'ai vu la directrice de la DDT qui me disait simplement que l'on est une des rares communes à avoir travaillé sur ce sujet et déposé un dossier aussi complet et qu'on pourrait éventuellement être cité en exemple au plan national ... »

M. René ARNAUD « ... Vous avez remercié les élus qui ont travaillé, un certain nombre d'élus ont pris une part active, les services on l'a dit, il faut aussi dire qu'il y a eu une action de la DDT qui a été très performante et des gens qui ont conscience des difficultés pour la collectivité mais qui ont trouvé des adaptations possibles et intelligentes sans que cela soit au détriment des personnes handicapées ... On peut dire peut être deux mots du tableau joint ? ... »

M. Patrice POT « ... Ce qui explique le premier travail initial qui avait été chiffré de mémoire en 2011. On était sur une dépense pour mise aux normes de l'ensemble des handicaps de plus de deux millions d'euros et au final avec les conseils de la Direction Départementale des Territoires et les assouplissements qui ont été apportés par la réglementation, on arrive à une dépense globale de 500 000 euros de mémoire, je n'ai pas le tableau sous les yeux ... C'est un investissement énorme mais il faut savoir que la loi Handicap date de Février 2005, je crois qu'il est temps quand même d'agir dans ce domaine. ... »

M. René ARNAUD remercie Julien BILLAC pour son intervention.

M. René ARNAUD donne lecture des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales. (Délibération n°2014/23)

| Type | Date | Objet | Montant HT | Titulaire |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|----------------------------------------|
| Fournitures | 23/07/2015 | Location-maintenance d'un sanitaire public pour une durée de 5 mois | 8 637,75 | MPS Toilettes Automatiques – 40 230 |
| Fournitures | 13/08/2015 | Acquisition d'un véhicule électrique type RENAULT ZOE | 11 042,08 | LIMOGES DIFFUSION AUTOMOBILES – 87 058 |
| Fournitures | 16/09/2015 | Location et maintenance d'un sanitaire public à entretien automatique et usage payant (valeur totale sur 6 ans, soit 3 ans reconductible 1 fois) | 126 520,00 | MPS Toilettes Automatiques – 40 230 |
| Fournitures | 02/07/2015 | Façon et fourniture d'une main courante le long du chemin piétonnier RD20 / Beaubonnat | 7 824,57 | LA VOLUTA OCCITANA - 87 700 |
| Travaux | 20/08/2015 | Réfection des chaufferies : Camping salle Jean Mounier, Mairie, Maison du département | 28 178,88 | ENERGIES ET CLIMATIQUE - 87 067 |
| Travaux | 24/08/2015 | Réfection de la toiture de l'école maternelle - Lot n°01 " Terrassements - Réseaux " | 4 036,92 | SARL PASQUIER ET FILS - 87 260 |
| Travaux | 21/08/2015 | Réfection de la toiture de l'école maternelle - Lot n°02 " Charpente - Couverture - Zinguerie - Désenfumage " | 357 908,57 | Groupement SOPCZ / GUYOT SAS - 87 052 |
| Aménagement d'un local aux Ateliers Modernes (association « Pain pour l'Emploi 87 ») | | | | |

| | | | | |
|---------|------------|-----------------------------------|-----------|-------------------------------|
| Travaux | 11/06/2015 | Fourniture et pose de menuiseries | 3 828,25 | SCAL - 87 700 |
| Travaux | 11/06/2015 | Couverture | 23 046,02 | AIXE BATIMENTS – 87 700 |
| Travaux | 15/09/2015 | Plomberie | 4 183,00 | SOPCZ - 87 052 |
| Travaux | 15/09/2015 | Réfection des sols | 3 216,00 | SAVARY CARRELAGES - 87 700 |

M. René ARNAUD au sujet du marché de location et maintenance d'un sanitaire public « ... *Il s'agit de la prolongation du marché ... durée de cinq mois pour attendre la mise en installation d'un nouveau sanitaire ... C'est la même entreprise qui intervient mais on part sur du matériel neuf dans le nouveau marché ...* »

M. René ARNAUD au sujet du marché « façon et fourniture d'une main courante le long du chemin piétonnier RD20 / Beaubonnat » « ... *C'est dans l'optique du PAVE. Ce cheminement avait été identifié comme dangereux, il a donc été récemment réalisé en régie ... Une main courante sera posée prochainement ...* »

M. René ARNAUD au sujet du marché « Réfection de la toiture de l'école maternelle - Lot n°02 " Charpente Couverture - Zinguerie - Désenfumage " « ... *Par rapport à ce marché qui est signé il faut que je vous donne une information : nous avons eu un léger contretemps, c'est un euphémisme ... Comme à chaque fois, nous étions entourés d'un bureau de contrôle SPS qui, en phase de préparation avec le cabinet d'architecte avait validé le fait que les travaux puissent avoir lieu en site occupé donc les marchés ont été passés avec ces contraintes-là, toutes les contraintes de sécurité qui nous avaient été demandées par le bureau SPS et il se trouve que la personne qui gère notre dossier a changé et donc quand nous nous sommes retrouvés pour lancer la phase chantier, la nouvelle personne nous a sorti une réglementation nous indiquant qu'il était interdit d'avoir une grue qui survole le bâtiment en charge ... Cela a donc été une surprise désagréable puisque les enseignants et la nouvelle directrice de la Maternelle étaient prévenus, nous avons pu décaler le marché aux vacances scolaires de l'été 2016 sans pénalités au niveau des entreprises ... Avec Madame CLAVEAU, nous avons fait les trois réunions d'accueil des petites, moyennes et grandes sections et donc nous avons expliqué aux parents tout cela puisqu'en Conseil d'école j'avais annoncé les travaux au mois de juin ou début juillet je ne sais plus ...* »

M. René ARNAUD au sujet des travaux concernant le local accueillant l'association « Pain pour l'Emploi 87 » « ... *L'association qui s'appelaient à l'époque « Pain contre la faim » avait été installée dans ces locaux. Cette association – on avait dû en parler ici – a pu initier un chantier d'insertion, ce qui est une très bonne chose, et nous avons souhaité l'aider en réalisant des travaux d'aménagement (des vestiaires, une salle de réunion, des sanitaires ...), de façon à ce que les employés puissent travailler dans de bonnes conditions ... Ce local devrait être opérationnel vers le 15 Octobre sachant qu'un certain nombre de travaux de maçonnerie, d'électricité, de cloisonnement et de peinture sont réalisés en régie ...* »

EN COURS

| | |
|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| Services | Etude préliminaire relative à l'aménagement du secteur du plateau des Grangettes |
| Travaux | Reconstruction d'un mur de soutènement par clouage et béton projeté allée de la Guérinière |

M. René ARNAUD au sujet de « l'étude préliminaire relative à l'aménagement du secteur du plateau des Grangettes »

« ... *On en reparlera avec la délibération proposée à l'ordre du jour en début de séance...* »

M. René ARNAUD au sujet de la « Reconstruction d'un mur de soutènement par clouage et béton projeté allée de la Guérinière » « ...*On pourra donner des détails sur cette technique puisqu'il y a une délibération qui interviendra tout à l'heure et vous pourrez intervenir sur ce sujet si vous le souhaitez ...* »

♣ **Handicap – Accessibilité – Elaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmé**

M. Patrice POT rappelle que les différentes obligations des communes et des EPCI en matière d'accessibilité sont fondées sur la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, complétée par les lois du 12 mai 2009 et 10 juillet 2014, ainsi que

par l'ordonnance du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des ERP, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, auxquelles s'ajoutent les textes d'application, dont notamment le décret du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda.

Le rôle des Collectivités passe principalement par :

- ✓ La mise en accessibilité des ERP « ... comme l'a rappelé Julien BILLAC : c'est le fameux Agenda d'Accessibilité Programmée Ad'AP ... »
- ✓ L'élaboration de plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements de l'espace public « ...l e PAVE ... »
- ✓ L'institution d'une Commission d'Accessibilité Communale ou Intercommunale
- ✓ L'amélioration des conditions d'accessibilité des transports (lorsqu'elles disposent de cette compétence)

La loi de 2005 imposait la mise en accessibilité des ERP au 1^{er} janvier 2015, et celle des transports au 13 février 2015. Ces échéances étant très difficiles à respecter, les conditions et les délais de mise en accessibilité des ERP ont été modifiées par l'ordonnance du 26 septembre 2014. Le gouvernement a donc accordé un délai supplémentaire de mise en accessibilité en contrepartie d'un engagement formalisé dans un Agenda d'Accessibilité Programmé, également nommé Ad'AP. Ces agendas sont des documents de programmation financière des travaux d'accessibilité qui encadrent l'engagement des propriétaires, dont les ERP ne sont pas en conformité avec la loi, à réaliser les travaux requis dans un calendrier précis.

L'Agenda comporte une analyse des actions nécessaires pour que l'établissement réponde aux exigences d'accessibilité et prévoit le programme et le calendrier des travaux, ainsi que les financements correspondants. Le contenu réglementaire a été précisé notamment par le décret du 5 novembre 2014, codifié à l'article D.111-19-345.

Le dossier d'Agenda comporte également, la présentation de la politique d'accessibilité menée sur le territoire et les modalités d'élaboration de l'agenda, dont notamment la concertation menée avec les commerçants et les associations de personnes handicapées.

Le projet Ad'AP doit être déposé avant le 27 septembre 2015 en préfecture. (L'absence, non justifiée, de dépôt du projet d'Ad'AP est passible d'une sanction pécuniaire qui peut aller de 1 500 € à 5 000 €).

La Commune d'Aixe-sur-Vienne est attachée à l'accessibilité pour tous et de nombreuses actions ont ainsi été identifiées pour les années à venir, et ce, dans différents champs des politiques publiques : accessibilité des établissements recevant du public, accessibilité de la voirie et des espaces publics, accessibilité du site Internet de la Collectivité, déploiement de logements adaptés et accessibles, éducation, emploi...

Une feuille de route a ainsi été constituée, fixant les objectifs de son action :

- ✓ Constitution d'une Commission Communale pour l'Accessibilité aux personnes Handicapées (CCAPH) en date du 02 juillet 2014,
- ✓ Engagement sur l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) en date du 11 décembre 2014, en partenariat avec les services de la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Vienne (DDT),
- ✓ Engagement sur l'élaboration d'un Ad'AP en date du 26 février 2015, en partenariat avec les services de la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Vienne (DDT).

Considérant l'échéance réglementaire, fixée au 27 septembre 2015, il est demandé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à déposer auprès de la Préfecture, l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Commune d'Aixe-sur-Vienne tel que défini en annexe.

Le Conseil Municipal adopte l'Agenda d'Accessibilité Programmé de la Commune d'Aixe-sur-Vienne. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer pour approbation, auprès de la Préfecture de la Haute-Vienne, l'Agenda d'Accessibilité Programmé de la Commune d'Aixe-sur-Vienne, tel que joint en annexe.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

M. Jean-Marie FARGES « ... J'ai vu la présentation et ai assisté au Comité de pilotage. On peut regretter votre frilosité parce qu'effectivement la loi disait qu'on pouvait mettre nos ERP en accessibilité en trois, six ou neuf ans, vous avez choisi six ans ... Ce n'est pas que pour les personnes handicapées, c'est aussi pour tout un chacun qui peut se trouver à un moment donné en perte d'autonomie, c'est aussi pour nos concitoyens (les femmes enceintes avec des poussettes où ce n'est pas accessible ...), ce n'est pas que pour les personnes handicapées donc je trouve un peu dommage effectivement que vous ayez été aussi frileux par rapport à cet agenda sur les six ans. L'autre chose, c'est sur le chiffrage : le cabinet, en 2011, avait fait une étude précise et avait identifié en particulier les écoles et notamment l'école primaire, et là je vois que cela ne passe pas forcément en priorité puisqu'on saupoudre un peu certains ERP sur l'année 2016, rien sur l'année 2015 ... L'autre chose, et M. POT peut répondre, on n'est pas la première commune loin de là à être partie effectivement depuis longtemps sur l'accessibilité de nos ERP : je fais partie de la commission sur l'agglomération de Limoges avec d'autres communes qui sont parties depuis très très longtemps et qui avaient déjà élaboré des plans pluriannuels depuis des années en particulier Panazol qui a déjà fait un travail depuis des années ... Je trouve que c'est un peu dommage que vous ayez fait ce choix-là de partir seulement sur six ans ... »

M. Patrice POT « ... Monsieur FARGES, j'en conviens, les communes ont déjà travaillé sur cet agenda, nous ne sommes pas les premiers et nous ne serons pas les derniers, simplement au regard du travail qui a été fait et des contacts que j'ai eu avec la Direction Départementale des Territoires mais comme vous êtes dans la commission ad hoc, vous en aurez certainement écho ... Il a été reconnu que le travail qui avait été fait par la commune depuis quelque temps était remarquable ... c'était un petit satisfecit que j'adressais mais il est clair qu'un bon nombre de communes de France et de Navarre ont déjà travaillé sur ce dossier-là ... S'agissant des échéanciers, c'est vrai qu'on aurait pu faire plus vite, qu'on aurait pu faire mieux mais c'est un problème de financement ... On a essayé d'étaler les travaux sur « deux fois trois » donc sur six ans, on aurait pu aller jusqu'à neuf, on s'est arrêté à six, c'est donc un poids moyen ... »

M. Jean du BOUCHERON « ... Je voudrais souligner une fois de plus le remarquable travail d'optimisation qui a été fait parce qu'à partir d'une recommandation qui était à deux millions trois, arriver à faire aussi bien avec cinq cent mille euros, c'est quand même un bel effort et cet effort rendra service à tous les aixois ... Vous appelez frilosité ce que j'appelle une vision raisonnée et clairvoyante du plan d'actions ... Quant aux priorités ligne par ligne, pour le coup, elles sont probablement adaptables et si vous avez des suggestions à faire, il faut les faire pour faire avancer dans le temps l'une ou l'autre de ces lignes ... »

M. Joël PLAINARD « ... On a des chiffres qui sont marqués sur 2016, 2017 et puis la deuxième période, mais cela correspond à quoi ? ... Vous avez fait passer ces chiffres-là ? ... qu'est ce qui est fait ? qu'est ce qui est prévu dans ces sept mille euros ? dans ces onze mille euros ? on est sur des chiffres mais on ne sait pas à quoi cela correspond ... »

M. Patrice POT « ... Il y a un tableau avec tout le détail des travaux, ERP par ERP donc le détail est à votre disposition ... »

M. Joël PLAINARD « ... Certains sont plus importants que d'autres ... on aurait pu savoir ... »

M. Patrice POT « ... Mais là c'était pour gagner des délais pour la durée du Conseil ... On vous fera passer le tableau avec le détail ... il est disponible ... »

M. Joël PLAINARD « ... Au moins l'année prochaine ... »

M. René ARNAUD « ... Julien BILLAC est parti avec le tableau ... »

M. Joël PLAINARD « ... Quelles sont les choses que vous avez priorisées par rapport à d'autres ? ... »

M. René ARNAUD « ... Vous le consultez et on reparle des priorités ; là on est sur un principe et comme le dit Monsieur du BOUCHERON, si vous avez des suggestions, on est preneur ... J'ai bien compris que vous l'auriez fait sur trois ans plutôt que sur six, c'est cela Monsieur FARGES ? ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... Monsieur le Maire, on n'avait pas attendu effectivement depuis très longtemps, cela a été dit ... l'ancienne équipe municipale, même avant, avait travaillé sur une commission extra-municipale qui travaillait depuis déjà très longtemps ... Quand on a voulu faire le choix de l'accessibilité de la mairie, on savait ce qu'on faisait, on n'a pas attendu trois ou six ans pour décider de faire un parvis pour que la mairie soit accessible ... »

M. René ARNAUD « ... On ne conteste pas cela Monsieur FARGES, vous nous parlez de frilosité, ma question c'est : ces aménagements, vous les auriez proposés sur trois ans puisqu'on avait trois, six ou neuf ? sur une durée plus courte ? ... d'accord ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... En faisant aussi des choix : entre les priorités qui avaient été mises en moins sur l'école élémentaire qui reçoit un certain nombre d'élèves. Quand je vois les chiffres, j'entends que cela a été vu et qu'il y a d'autres priorités qui pourront peut-être s'inverser mais effectivement entre l'ERP Tennis (7000 €) et 7000 € aussi pour l'école élémentaire, cela me paraît un peu disproportionné ... Je pense qu'il y avait d'autres choix à faire mais après c'est votre responsabilité ... »

M. René ARNAUD « ... Monsieur POT pourra préciser mais si j'ai bien compris, par rapport à l'école élémentaire, nous ne sommes pas obligés d'installer un ascenseur de chaque côté et il y a des alternatives lorsqu'on a besoin d'accueillir un enfant handicapé ce qui peut expliquer les décalages entre les données chiffrées, c'est cela Monsieur POT ? ... »

M. Patrice POT « ... Je voudrais souligner quand même que l'ensemble du travail qui a été fait que ce soit l'Ad'AP, que ce soit la documentation, que ce soit le détail des travaux ont été soumis à la commission ad hoc et nous n'avons eu aucun retour et aucune observation ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... Le chiffrage n'était pas fini et la décision sur trois ans, six ans ou neuf ans n'avait pas été prise sur la dernière commission ... Cela n'a pas été présenté en ce sens, comme cela ... »

M. René ARNAUD « ... Je pense que c'était précisé sur les deniers documents transmis mais vous avez certainement raison sur la dernière commission ... »

Mme Monique LEGOFF « ... Je voulais faire une intervention pour préciser que bien sûr, chaque fois que des travaux sont programmés, l'accessibilité sera intégrée, de ce fait, il y aura au niveau du calendrier certains travaux qui seront faits plus tôt que prévu ... »

M. Patrice POT « ... Je précise, je n'aime pas rester sur un échec ... en fait cela n'a pas été présenté à la commission, cela a été envoyé par voie dématérialisée à tous les membres de la commission et il n'y a eu aucune observation en retour et Monsieur FARGES, jusqu'à preuve du contraire vous faites partie de la commission ... »

Mme Gisèle MOREAU « ... Je souhaiterais savoir quel est le critère de choix avec le tennis couvert ? Peut-être y a-t-il des explications ? le tennis couvert par exemple qui a tous les ans des travaux qui vont se réaliser : 2016, 2017 et après et par exemple la Salle Yves Montand qui elle n'a rien de prévu pour 2016 ? C'est bien la salle qui se trouve sur le Champ de Foire et dans laquelle il y a des escaliers où doivent accéder les gens pour des entretiens sociaux ... »

M. René ARNAUD « ... La salle Yves Montand est accessible sauf erreur de ma part ... Vous parlez des bureaux au-dessus ? ... »

Mme Gisèle MOREAU « ... Vous ne parlez que de la salle là en fait ? ... »

M. René ARNAUD « ... Oui les bureaux qui ne seront plus destinés à recevoir du public – c'est une question pertinente – puisque nous avons souhaité aménager entre autres un bureau dans la maison rue d'Isly donc progressivement on va essayer de mettre toutes les permanences dans des bureaux accessibles ... »

Mme Gisèle MOREAU « ... D'accord, je vous remercie ... »

Vote : 20 pour, 7 abstentions

☛ **Redevance pour occupation du domaine public – RODP 2015**

Monsieur Christian CELERIER rappelle l'Article L.2333-84 du Code Général des Collectivités Territoriales, « les tarifs des redevances dues aux Communes en raison de l'occupation de leur domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz et par les lignes ou canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz, sont arrêtés par délibération de la Collectivité Territoriale en accord avec l'exploitant de l'ouvrage... ».

• **Redevance concession gaz**

Le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 prévoit le règlement d'une redevance à chaque gestionnaire de voirie, dont le domaine public est occupé par les ouvrages de distribution de gaz naturel. Cette redevance, assise sur la longueur du réseau occupant ce domaine public, est calculée par la formule suivante :

$RODP = (100 + (0,035 \times L)) \text{ Tr}$

L étant la longueur de réseau, exprimée en mètre, des canalisations de distribution de gaz naturel sous domaine public au 31 décembre de l'année précédente, soit 39 121 mètres.

Tr le taux de revalorisation de la RODP, tenant compte de la revalorisation de l'indice ingénierie depuis la parution du décret du 25 avril 2007 portant modification des redevances pour occupation du domaine public. 100 représente un terme fixe.

Le Conseil Municipal décide de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau de distribution de gaz à 1 704,00 € et précise qu'un titre de recette sera émis à l'encontre de GrDF Auvergne – Centre Limousin.

Vote : 27 pour

☛ **Acceptation remboursement de sinistres**

M. Jean du BOUCHERON rappelle que la nature particulière des contrats d'assurance, implique que les compagnies, avant de verser l'indemnité, s'assurent que celle-ci a fait l'objet d'un accord de la part de la Collectivité bénéficiaire. Il revient alors au Conseil Municipal de délibérer pour accepter le montant des indemnités de sinistre auquel la Commune a droit en exécution d'un contrat d'assurance.

Le Conseil Municipal autorise l'encaissement des indemnités de sinistres :

- d'un montant de 333,18 € par SMACL (vitre véhicule municipal).
- d'un montant de 630,47 € par SMACL (feu de trafic rue du 19 mars 1962 – 1^{er} versement).
- d'un montant de 1 174,58 € par SMACL (orage grêle 2014 sur bâtiments existants – 1^{er} acompte).
- d'un montant de 1 240,16 € par SMACL (orage grêle 2014 sur bâtiments existants – solde)

☛ **Tarifs municipaux – camping saison 2016**

M. Claude MONTIBUS rappelle qu'il est proposé à l'Assemblée de fixer, pour la prochaine saison estivale 2016, les tarifs ainsi qu'il est précisé ci-dessous.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré fixe à compter du 1^{er} janvier 2016, les tarifs du camping municipal tels qu'indiqués ci-dessous.

| PRESTATIONS | TARIFS 2015 | TARIFS 2016 |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Forfait 1 personne (1 personne + emplacement + voiture) | 8,50 € | 9,50 € |
| Forfait 2 personnes (2 personnes + emplacement + voiture) | 12,50 € | 14,00 € |
| Electricité | 2,80 € | 3,00 € |
| Adulte supplémentaire | 4,00 € | 4,50 € |
| Enfant (jusqu'à 10 ans) | 2,00 € | 2,00 € |
| Voiture supplémentaire | 3,00 € | 4,00 € |
| Réductions | | |
| <i>sur la deuxième semaine de séjour</i> | <i>10 %</i> | <i>8 %</i> |
| <i>sur la troisième semaine de séjour</i> | <i>15 %</i> | <i>15 %</i> |
| <i>sur la quatrième semaine de séjour</i> | <i>20 %</i> | <i>18 %</i> |
| Location de tente (par jour et par personne) | 6,00 € | 6,50 € |
| Bloc de glace | 1,00 € | 1,50 € |
| Prêt adaptateur électrique (caution) | 20,00 € | 20,00 € |
| Animaux (tenus en laisse) | Gratuit | Gratuit |
| Vidange camping-car (pour les personnes extérieures au camping) | 4,00 € | 4,50 € |
| Glace à rafraîchir | 2,50 € | 2,50 € |
| Boissons | 2,00 € | 2,00 € |
| Kir | 1,00 € | 2,00 € |
| Café | 1,00 € | 1,30 € |

| | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| Baguette | 1,00 € | 1,00 € |
| Croissant | 1,00 € | 1,20 € |
| Mobil-home n°1 (4 couchages) 1 chambre 1 lit 140 et 1 chambre 2 lits 80 1 semaine (7 nuits) juillet et août 1 semaine juin et septembre 1 week-end (2 nuits) juillet et août 1 week-end juin et septembre Nuit supplémentaire caution | 400,00 € 220,00 € 100,00 € 90,00 € 60,00 € 150,00 € | 400,00 € 220,00 € 115,00 € 95,00 € 65,00 € 150,00 € |
| Mobil-home n°2 (4 couchages) 1 chambre 2 lits 90 et 1 chambre 2 lits 80 1 semaine (7 nuits) juillet et août 1 semaine juin et septembre 1 week-end (2 nuits) juillet et août 1 week-end juin et septembre Nuit supplémentaire caution | 400,00 € 220,00 € 100,00 € 90,00 € 50,00 € 150,00 € | 400,00 € 220,00 € 115,00 € 95,00 € 55,00 € 150,00 € |
| Mobil-home n°3 (6 à 8 couchages) 3 chambres 1 semaine (7 nuits) juillet et août 1 semaine juin et septembre 1 week-end (2 nuits) juillet et août 1 week-end juin et septembre Nuit supplémentaire caution | 420,00 € 250,00 € 110,00 € 100,00 € 70,00 € 150,00 € | 410,00 € 250,00 € 130,00 € 110,00 € 75,00 € 150,00 € |
| Location des Mobil-homes (1,2,3) Hors saison avril/mai et octobre Semaine week-end | 250,00 € 100,00 € | 250,00 € 100,00 € |

M. Claude MONTIBUS « ... Quelques chiffres au niveau du camping si vous le voulez bien : le bilan 2013 présente un bilan en chiffre d'affaires de 42 746 euros, 2014 - 43 987 euros, pour 2015 : 47 579 euros ... Donc quelques augmentations ... »

M. Pierre LE COZ « ... Je n'ai pas assisté à la fixation des tarifs mais en les regardant d'un coup d'œil, je suis surpris, je trouve quand même que vous avez eu la « dent dure » ... L'inflation est quand même assez forte et il y a une explication que je voudrais c'est par rapport aux mobil-home n°3 puisque je vois que lui est en diminution ... »

M. Claude MONTIBUS « ... Oui, c'est que nous avons essayé de regarder sur le plan local par rapport aux autres mobil-home de la même catégorie sur un camping deux étoiles et nous nous sommes aperçus que le tarif était un peu supérieur de 20 à 30 euros. Nous nous sommes dits que par rapport aux gens qui maintenant louent par Internet, il est très facile de faire la différence entre 20 et 30 euros ... donc nous nous sommes calés par rapport aux personnes qui sont autour de nous. Si l'on compare par rapport au tarif national, on est encore en-dessous du niveau de tarif pratiqué sur un camping deux étoiles... »

M. Pierre LE COZ « ... C'est la question que j'allais poser : on se situe où par rapport aux tarifs actuellement ? ... »

M. Claude MONTIBUS « ... On se situe de deux à trois euros en-dessous du tarif pratiqué sur le plan national sur un camping de même catégorie et il faut savoir également que sur 2015-2016, l'électricité va augmenter et l'eau va augmenter ... On essaye de ne pas se faire dépasser par les prix car après si l'on ne fait rien, les années suivantes seront plus difficiles et comme la fréquentation est en augmentation, il faut essayer de faire la part des choses ... »

M. Jean du BOUCHERON « ... Je peux vous donner une information complémentaire aussi ... Dans le compte de résultat 2014, l'exercice du camping montre une participation/contribution de la commune pour amener le budget à l'équilibre d'environ 24 700 euros ... Il y a une hausse de fréquentation, c'est bien, mais les charges augmentent aussi donc il faut que l'on soit juste vigilant à la fois au positionnement des prix et de la moyenne des prix mais également par rapport à l'évolution des charges ... »

M. Claude MONTIBUS « ... Vous n'êtes pas sans savoir non plus que l'on a fait un effort au niveau de l'embellissement ... »

M. Pierre LE COZ « ... Je ne suis pas opposé à l'augmentation des tarifs, c'est disons que peut-être on aurait pu « couper la poire en deux », c'est ce que je veux dire ... »

M. René ARNAUD « ... On a bien entendu votre position M. LE COZ ... »

Vote : 27 pour

☛ **Contrats Territoriaux Départementaux 2016 – Demandes de subvention**

M. Jean du BOUCHERON rappelle que dans le cadre de la programmation 2016 des subventions d'équipement aux Communes (C.T.D et programmes départementaux), le Conseil Départemental de la Haute-Vienne a décidé de poursuivre son effort de soutien aux Communes et à leurs groupements.

Dans ce contexte, il sera proposé à l'Assemblée Départementale de reconduire pour l'année 2016, les enveloppes consacrées au dispositif des contrats territoriaux départementaux (C.T.D), de voirie ainsi qu'aux différents programmes d'aides aux Collectivités.

Dans le cadre de son Programme Pluriannuel d'Investissement, la Commune d'Aixe-sur-Vienne a identifié la programmation d'opérations qui pourraient bénéficier de l'attribution de subventions au titre des contrats territoriaux départementaux 2016.

Il est donc demandé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière susceptible d'être accordée sur ces différents projets.

M. Gérard SALAGNAD « ... Est-ce que vous pouvez me préciser ce qu'est « restructuration de la rue des Fossés » ? ... C'est un projet dont je n'ai pas entendu parler ... »

M. René ARNAUD « ... Oui, ce projet n'a pas été effectivement présenté ... On s'est dit qu'il fallait pouvoir être en mesure de bénéficier de subventions. Il n'est pas dans le budget 2015 et on anticipe le budget 2016 ...

Tous les ans, on souhaiterait faire un gros travail de voirie, cette année c'est la rue de Fénerolles donc suite à l'aménagement de la place de l'église, pour poursuivre dans ce secteur, on avait identifié cette rue comme problématique en terme de revêtement et de trottoirs ... Voilà le « gros » travail de voirie que l'on souhaiterait mener en 2016 qui n'a pas fait l'objet de l'étude pour l'instant et qui sera présenté en commission ... On n'a pas de maître d'œuvre, c'est juste une anticipation pour entrer dans les demandes de subventions ... »

M. Gérard SALAGNAD « ... Le montant de 250 000 euros, c'est ? ... »

M. René ARNAUD « ... C'est un estimatif du chiffrage en régie ... »

M. Gérard SALAGNAD « ... Cela comprend le carrefour avec la rue Gambetta, la parcelle où il y a une maison qui a été abattue ... ? »

M. René ARNAUD « ... Non, il faudra effectivement que dans le budget 2016, on se positionne ... »

M. Gérard SALAGNAD « ... C'est juste le revêtement ... ? »

M. René ARNAUD « ... Bordures, trottoirs, chaussée ... »

M. Gérard SALAGNAD « ... D'accord, merci ... »

M. René ARNAUD « ... Ces chiffrages sont fonction des travaux déjà réalisés, des travaux similaires si vous voulez ... Mais effectivement, vous avez tout à fait raison sur la maison qui a été démolie, il va falloir intervenir parce que cette entrée de place n'est pas digne de ce nom ... Nous avons été en pourparlers – mais vous connaissez l'historique évidemment avec le petit bout de grange ou de garage de l'autre côté sur l'avenue Jeanne Pichenaud ... Nous avons reçu une « fin de non-recevoir » mais cela ne vous surprend sans doute pas ... »

M. Gérard SALAGNAD « ... Non, cela ne me surprend pas mais en plus il y avait un problème avec l'ABF ... »

M. René ARNAUD « ... C'est possible, nous ne sommes pas allés jusque-là, on a commencé les démarches, je veux bien vous croire ... Dans la mesure où l'on a identifié des travaux sur le secteur Place René Gillet et Champ de Foire, cela nous semble cohérent sur le centre-ville d'étendre comme cela ... »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de financement auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour chacun des nouveaux projets identifiés ci-dessous :

| Opérations | Montant HT | Financeurs |
|-----------------------------|------------|--------------------------------------|
| Aménagement d'un « tourne à | | Conseil Départemental : 105 000,00 € |

| | | | | |
|--------------------------------------|--------------|-----------------------------------------------------------|---|------------------------------|
| gauche » RN21/allée de la Guérinière | 350 000,00 € | Haute-Vienne 30% Commune 70 % | : | 245 000,00 € |
| Restructuration de la rue des Fossés | 250 000,00 € | Conseil Départemental Haute-Vienne 30% Commune 70 % | : | 75 000,00 € 175 000 ,00 € |

Vote : 27 pour

☛ **Contrat de cohésion Territoriale du Pays d'Ouest Limousin – Aménagement du secteur du plateau des Grangettes – Demande de subvention auprès de la Région Limousin**

M. Jean DU BOUCHERON rappelle que dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement de la Commune d'Aixe-sur-Vienne, une étude préalable à l'Aménagement du secteur du plateau des Grangettes a été identifiée en tant que projet à engager sur l'exercice 2015.

La Collectivité souhaite se doter au préalable d'une étude globale d'aménagement lui permettant d'inscrire les futurs équipements et aménagements dans une vision d'ensemble répondant à un souci de cohérence et d'homogénéité.

L'étude devra répondre aux objectifs suivants :

- positionner les équipements qui devraient voir le jour à court et moyen terme
- organiser l'espace et mettre en relation les futurs équipements avec l'existant
- valoriser et assurer l'intégration paysagère des différents équipements
- développer et sécuriser les liaisons internes au secteur et plus largement vers le centre-ville
- identifier les éléments favorables au développement d'une activité économique de proximité
- préserver et mettre en valeur les éléments de paysage les plus remarquables.

Une consultation a été lancée à cet effet, au cours du mois de juillet 2015, auprès de bureaux d'études pour la mise en œuvre de cette action.

Il appartient à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional du Limousin.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional du Limousin pour la réalisation d'une étude d'Aménagement global du secteur du plateau des Grangettes.

Vote : 27 pour

☛ **Concours « Maisons et Fermes Fleuries » - Récompenses**

M. Guy MARISSAL rappelle que les lauréats du concours « Maisons et Fermes Fleuries », édition 2015, se voient récompensés de bons d'achats chez différents commerçants de la Commune.

Les bons d'achats offerts sont pris en charge par le budget principal de la Commune.

La remise des récompenses aura lieu le 12 novembre 2015, à 20h00 au Centre Culturel J. Prévert.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à délivrer aux lauréats du concours « Maisons et Fermes Fleuries » des bons d'achats à utiliser chez différents commerçants de la Commune et précise que ces bons d'achats seront pris en charge par le budget principal de la Commune.

M. Guy MARISSAL « ... Les bénéficiaires sont : Monsieur et Madame TIGOULET, Madame Colette GRANET à Jabalié, Madame DAUTRIAT, avenue Saint Amand, M. DESDAMES - rue Auguste Renoir, Madame REBEIX - 12 rue de l'Abreuvoir derrière la gare, Monsieur BERTRAND - Impasse Garrigou Lagrange, Monsieur PUYRAUD - rue Renoir, Madame PATELOU - Impasse Honoré de Balzac, Madame MONTELUS - rue Guynemer, Madame PORCHER - rue de la Caraque, Madame CARREAUD - avenue Mitterrand, Madame PICHENAUD - Avenue Jeanne Pichenaud, Madame JOUANDEAU - « Le P'tit Bistrot » - Avenue Jeanne Pichenaud, Monsieur GERMAIN - rue du Portail, Madame CONSTANCES - rue Renoir, Madame ARNAUD - La Pougé, Monsieur BRUNET - rue Jeanne d'Albret, Monsieur BERTHIER - rue Victor Hugo et Madame ZEBISCOT - avenue des Cars. Les bons d'achat sont à valoir à la Graineterie Coudert, Aux fleurs du Moulin de Tarn, Aux Songes d'Atalie, à la Maison de la Porcelaine et au Sabot de Vénus ... »

M. René ARNAUD « ... Madame ARNAUD à La Pougé n'a rien à voir avec la famille du Maire ... »

Vote : 27 pour

☛ **Opération « FORMULE SPORTS » – Tarif année scolaire 2015/2016**

M. Alain BAYLET rappelle qu'afin d'offrir aux jeunes la possibilité d'assister à des séances de découvertes ludiques et sportives, une animation « FORMULE SPORTS » est organisée, en partenariat avec les Associations Aixoises volontaires, durant les périodes de vacances scolaires.

L'objectif est de permettre aux jeunes d'avoir une première approche d'une discipline sportive susceptible par la suite de leur donner envie de rejoindre le milieu associatif sportif et de participer à l'animation du territoire.

Cette initiative a remporté un vif succès lors des vacances scolaires d'avril 2015 « ...avec pas moins de onze associations et plus de cent cinquante personnes participantes ... », il est donc proposé de poursuivre ces activités, à titre gratuit pour les jeunes domiciliés sur la Commune d'Aixe-sur-Vienne et de fixer un droit d'inscription de 2,00 € pour les jeunes domiciliés hors Commune.

Madame Gisèle MOREAU « ... Je ne partage pas du tout ce sentiment-là ... Je suis responsable d'une association sportive sur Aixe-sur-Vienne, j'ai pour habitude de faire essayer toute personne qui est susceptible de vouloir pratiquer mon sport parce que c'est du sport ce que je fais. Pour moi, la séance est gratuite la première fois, la deuxième fois voire la troisième fois ... Donc je me vois mal en train de demander à quelqu'un qui vient essayer une fois pour voir de lui demander deux euros ... Sachant que, de toute façon, il est pour nous, complètement impossible de différencier les gens d'Aixe-sur-Vienne et les gens hors de la commune. Pour moi en plus j'ai un autre souci : je pratique au Centre Sportif du Val de Vienne qui appartient à la Communauté de Communes donc je me vois mal demander à un gamin de Saint Martin ou de Saint Priest deux euros pour essayer ce que je propose, donc je ne peux pas valider cette demande ... »

M. René ARNAUD « ... Il me semble que vous avez pu défendre cette position en commission Sports ... »

M. Alain BAYLET « ... Tout à fait ... »

M. René ARNAUD « ... Position que nous pouvons respecter ... Nous avons quand même des frais de fonctionnement pour cette opération. Nous savons bien entendu que c'était difficile pour les clubs donc nous mettrons en place une inscription qui passera par mon secrétariat qui assure aussi le service aux associations, donc les associations sportives n'auront pas à gérer cet aspect-là. C'est ce que nous avons évoqué ... »

M. Alain BAYLET « ... Tout à fait ... »

M. René ARNAUD « ... Autre chose aussi : la Communauté de Communes dispose de la compétence « Accueil de loisirs », nous mettons ceci en place sur la commune, nous ne souhaitons pas concurrencer ce qui est fait par la Communauté de Communes, c'est pour cela que l'on demande une petite participation pour ne pas à avoir à « drainer » forcément les gens qui pourraient aller sur d'autres occupations lors des vacances. Petite précision : votre association a ses activités au Centre Sportif du Val de Vienne qui a été en partie financé par la Commune d'Aixe-sur-Vienne ce qui explique que les associations sportives aixoises puissent en bénéficier et les subventions que je sache sont données par la Commune d'Aixe-sur-Vienne pour bon nombre d'associations sportives qui ont leurs activités au Centre Sportif ... »

Madame Gisèle MOREAU « ... J'ai bien compris Monsieur le Maire mais je ne partage pas du tout ce sentiment ... »

M. René ARNAUD « ... Nous n'arriverons pas à vous convaincre, nous respectons votre point de vue ... »

Madame Gisèle MOREAU « ... En plus, il y a quand même une phrase qui me fait un peu douter de tout : « cette initiative a remporté un vif succès », il ne faudrait pas non plus en tirer profit, je dirai, ce sont des enfants, ils viennent une fois. A Aixe, on ne va pas payer, à Saint Priest on va payer, non moi je ne partage pas du tout cela. Excusez-moi, mais c'est mon sentiment ... »

M. René ARNAUD « ... Bien sûr mais personne n'empêche la commune, vous citez Saint Priest, d'organiser des choses pendant les vacances pour les enfants de Saint Priest. Après, nous allons arriver, Monsieur du BOUCHERON, dans une ère où il faudra quand même que la Commune fasse attention à ses financements, et cela participe à cet aspect ? ... »

M. Jean du BOUCHERON « ... Je corrigerai juste un terme : nous n'allons pas faire un profit. On va juste un petit peu limiter légèrement les frais et puis peut être aussi juste symboliquement faire comprendre aux gens que pour la collectivité cette manifestation qui est très bonne, qui fait beaucoup de bien à tout le monde, a un coût et qu'il est important que chacun en ait conscience, c'est surtout cela. Mais on ne va pas faire du profit, je vous rassure ... »

Madame Gisèle MOREAU « ... J'ai eu peur. Je comprends bien ce que vous me dites mais moi je ne peux pas faire payer un enfant qui viendra essayer quelque chose. C'est complètement décourager tout le monde. Donner de l'argent pour faire un essai, pour moi ce n'est pas normal, par contre si cela vous coûte, vous n'avez qu'à le revoir dans les subventions que vous donnez aux associations ... Cela par contre, je ne suis pas contre du tout ... Vous nous donnez les subventions, à l'intérieur, vous n'avez qu'à noter un aparté indiquant cette participation ... »

M. René ARNAUD « ... Cela nous a semblé plus simple comme cela, après cela va faire des comptes d'apothicaire ... »

M. Pierre LE COZ « ... Pour éclairer ma lanterne, c'est vrai qu'un an d'absence fait perdre parfois des notions ... « Formule Sports », ce n'était pas la Jeunesse et les Sports qui finançait cela ?... »

M. Alain BAYLET « ... Je peux répondre à M. LE COZ ... C'est vrai que vous n'étiez pas là de quelque temps. J'ai repris au départ l'idée de ce qui existait au niveau de « Tickets Sports » à l'époque et cela s'est arrêté en 2008. Il y avait une participation de Jeunesse et Sports, il y avait des financements et pas mal de choses ... là, nous avons redémarré à zéro sans aides ... »

Madame Gisèle MOREAU « ... Oui mais Monsieur BAYLET, cela fait quand même plusieurs années que la Jeunesse et Sports ne donne plus rien ... »

M. Alain BAYLET « ... Tout à fait ... »

Madame Gisèle MOREAU « ... Et on a quand même fait des « Tickets Sports », « Formule Sports » ou « Journées Sports » ... »

M. Alain BAYLET « ... Je suis d'accord mais il a quand même fallu trouver l'idée de remettre en place « Formule Sports » ... »

Madame Gisèle MOREAU « ... Mais cela, c'est très bien, et moi je vous félicite d'avoir mis cela en place ... »

M. Alain BAYLET « ... Merci ... »

Madame Gisèle MOREAU « ... Par contre les deux euros, je ne suis pas d'accord ... »

M. René ARNAUD « ... Je pense que tout le monde a compris ... »

Le Conseil Municipal fixe pour l'année scolaire 2015/2016 le droit d'inscription, pour chacune des périodes de vacances scolaires au cours desquelles sera organisée l'opération « FORMULE SPORTS », les tarifs suivants :

| Jeunes | Droits d'inscription FORMULE SPORTS |
|--------------------------------------|----------------------------------------|
| Domiciliés Commune d'Aixe-sur-Vienne | gratuit |
| Domiciliés hors Commune | 2,00 € TTC |

Vote : 26 pour, 1 contre

☛ **Contrat Emploi d'Avenir – Agent du service Restauration scolaire**

Mme Aurélie CLAVEAU rappelle que la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 crée les emplois d'avenir, contrats destinés aux jeunes de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés (niveau CAP ou BEP maximum) qui sont sans emploi et qui connaissent des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Le recrutement d'un jeune sur un emploi d'avenir est formalisé par un contrat de droit privé, dont la durée ne peut excéder 36 mois. Au terme des 3 ans, le bénéficiaire d'un emploi d'avenir bénéficie d'une priorité d'embauche.

Les collectivités qui contractualisent un emploi d'avenir perçoivent une aide de l'Etat à hauteur de 75 % de la rémunération brute mensuelle du SMIC. En échange l'employeur s'engage à désigner un tuteur et à mettre en place des actions de formations qualifiantes.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de recruter un Agent pour le service Restauration scolaire à temps complet, pendant 3 ans, à compter du 1^{er} octobre 2015, selon le dispositif des emplois d'avenir.

M. René ARNAUD « ... Avant de vous laisser la parole, je souhaiterais apporter deux petites précisions : jusqu'à présent nous disposions de trois emplois d'avenir sur la Commune, un au service Voirie, un au service Bâtiments et un au Service Entretien des Bâtiments ... Ce dernier emploi d'avenir était signé pour deux ans. Un personnel titulaire en disponibilité depuis plusieurs années a souhaité reprendre son emploi au 1^{er} Septembre. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas prolongé ce contrat d'avenir qui aurait pu être prolongé une année de plus ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... Juste une précision, je ne sais pas si vous avez réfléchi déjà, c'était concernant les formations qualifiantes concernant les emplois d'avenir en particulier celui-là sur le service ... »

Mme Aurélie CLAVEAU « ... Au niveau de la législation normalement sur les emplois d'avenir, si les personnes sont déjà titulaires d'une formation qualifiante donc d'un CAP-BEP, il n'y a pas obligation d'une formation qualifiante ... Cela peut être une formation d'adaptation à la profession ou autres ... Donc après, c'est selon les besoins de l'employé ... De toute façon, c'est à faire en concertation avec les professionnels de l'insertion professionnelle à savoir la mission locale ... »

M. René ARNAUD « ... Dernière précision, cette personne participe au nombre de personnes employées dans le cadre du handicap au niveau de la Commune donc là aussi on est sur la même politique, tout à l'heure c'était l'accessibilité, là, c'est l'accès au travail pour les personnes handicapées ... »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches au recrutement de cet Agent destiné à occuper cet emploi.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention, le contrat de travail et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre du dispositif relatif au contrat emploi d'avenir. Le Conseil Municipal précise que l'intéressé sera rémunéré sur la base du SMIC ; les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la Commune.

Vote : 27 pour

☛ **Rapport annuel sur le service d'adduction en eau potable**

M. Serge MEYER rappelle l'Article D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « *le Maire présente à son Assemblée Délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable* ».

Les dispositions des articles D.2224-1 à D.2224-5 s'appliquent quel que soit le mode d'exploitation des services publics de l'eau potable, les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans les rapports annuels.

Le rapport annuel est mis à la disposition du public à la mairie, dans les 15 jours qui suivent sa présentation devant le Conseil Municipal par le Maire. Le public est avisé par voie d'affiche apposée en mairie et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Un exemplaire du rapport annuel est adressé au Préfet pour information.

M. Serge MEYER « ... Vous disposez d'un document qui va vous donner tous les indicateurs techniques, quelques informations, tous les tarifs aussi ... Vous verrez que, dans l'ensemble, c'est à peu près identique à l'année précédente, il y a eu une légère augmentation qui n'est pas de notre fait, mais je fais aussi partie du Syndicat Vienne-Briance-Gorre avec mon collègue Xavier ABBADIE, on suit cela de très près et toute information est retransmise immédiatement à la Mairie d'Aixe-sur-Vienne ... »

M. Joël PLAINARD « ... Je vois que l'on a toujours une baisse de consommation ... On a bien plus de contrats et cela baisse ... »

M. Serge MEYER « ... Oui, mais enfin il y a aussi une politique de consommation – s'il y avait Monsieur LEBOUTET, le Président du Syndicat Vienne-Briance-Gorre, il saurait vous répondre qu'il y a aussi une politique qui se met en place pour consommer moins d'eau ... »

M. Joël PLAINARD « ... Pour l'assainissement, ce n'est jamais bien bon ... »

M. Serge MEYER « ... Oui, d'accord, mais on va vous répondre que l'on a les mêmes canalisations ... »

Mme Monique LE GOFF « ... Une petite particularité, cela concerne les années précédentes où la météo a été très pluvieuse, je pense qu'il y a eu donc très peu d'utilisation d'eau pour les jardins et autres ce qui fait baisser peut être un petit peu ... »

M. René ARNAUD « ... Concernant l'assainissement, il y aura très bientôt une commission, il y a des idées pour justement voir comment on peut récupérer un petit peu d'argent auprès des gens qui ont des puits et qui n'ont pas de consommations d'eau affichées ... On vous fera des propositions en ce sens. Monsieur ABBADIE a, entre autres, réfléchi avec M. CELERIER à cet aspect-là, donc ce sera présenté en Commission Assainissement ... »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré prend acte de la présentation, par Monsieur le Maire, du compte-rendu technique du service Eau Potable. Ce document sera mis à la disposition du public à la Mairie, dans les 15 jours qui suivent sa présentation devant le Conseil Municipal.

☛ **Convention de mise à disposition de points d'eau naturels privés pour la défense incendie publique**

M. Patrice POT rappelle à l'Assemblée qu'en application de l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la responsabilité du Service Incendie relève des pouvoirs de police du Maire.

Dans le cadre de l'étude sur la protection incendie du territoire communal menée conjointement avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du département de la Haute-Vienne (S.D.I.S 87) et le Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable Vienne Briance Gorre, il a été identifié un certain nombre de

points d'eaux naturels susceptibles d'améliorer la couverture du risque incendie sur certaines zones du territoire ; en particulier lieudit Beutalet et lieudit La Gaubertie.

La prise en compte de ces points d'eaux naturels pour la défense incendie nécessite la mise en place d'une convention entre le propriétaire du point d'eau et la Collectivité.

Ces conventions sont conclues pour une durée de trois ans, renouvelable.

M. Patrice POT « ... *Un petit satisfecit : la couverture incendie qui a été réalisée depuis des années sur cette commune est de qualité, dicit le SDIS 87 ...* »

M. René ARNAUD « ... *Je tiens à remercier les particuliers qui acceptent de signer cette convention. Il y a quelques contraintes malgré tout de laisser accessible le chemin ... mais cela participe de la vie sur la Commune et de la sécurité au sens large ... C'est la suite d'un travail avec la réalisation de bâches incendie, de points hydrants et autres qui a fait l'objet d'une analyse assez complète sur la Commune avec déplacement des gens du SDIS ...* »

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention à intervenir avec les propriétaires de points d'eau naturels situés :

- Lieudit Beutalet : parcelle cadastrée section AC n°7
- Lieudit La Gaubertie : parcelle cadastrée section BA n°198

pour leur mise à disposition dans le cadre de la défense incendie publique.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signature de la convention à intervenir avec les propriétaires de ces points d'eau en vue d'une mise à disposition dans le cadre de la défense incendie.

Vote : 27 pour

☛ **Convention de location à titre précaire et révocable – garage 1 rue d'Isly - Reconduction**

Mme Marie-Noëlle DUMOND rappelle que la Commune met à disposition de la Sarl Mathieu PAILLER, un garage d'une superficie de 40,00 m², situé sur une parcelle de terrain sise 1 rue d'Isly et cadastrée AV n°58, dont elle est propriétaire, et ce depuis le 15 octobre 2014.

Cette convention arrivant à échéance, il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur sa reconduction.

M. René ARNAUD « ... *On avait déjà voté la convention ...* »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de location, tel que présenté en annexe, avec Monsieur Mathieu PAILLER, gérant du restaurant « La Petite Chopine », situé 54 avenue du Président Wilson.

Vote : 27 pour

☛ **Convention de partenariat avec le réseau DIABLIM - Reconduction**

Mme Martine CELAS rappelle que le réseau DIABLIM est une association à laquelle adhèrent des professionnels de santé et des patients diabétiques du Limousin. Leur objectif commun est d'optimiser la prise en charge du diabète.

C'est dans ce cadre et afin d'œuvrer pour l'intégration de l'activité physique adaptée dans la prise en charge des patients diabétiques, que la Commune d'Aixe-sur-Vienne et le réseau DIABLIM ont établi une convention de partenariat.

Cette convention arrivant à échéance, il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur sa reconduction.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec le Président du réseau DIABLIM, l'avenant n°1 à la convention de partenariat tel que joint en annexe.

Vote : 27 pour

☛ **Démocratie de proximité – Charte de la Démocratie Participative – Avenant n°1**

Mme Monique LE GOFF rappelle que par délibération n°2015/28 en date du 26 février 2015, le Conseil Municipal de la Commune d'Aixe-sur-Vienne, dans le cadre de sa démarche Agenda 21, décidait de procéder à la création de deux instances participatives :

- ✓ Les Comités de quartiers
- ✓ Le Conseil Economique Communal

Une charte de la démocratie participative visant à encadrer cette démarche dans un esprit de respect, d'ouverture et d'écoute a ainsi été actée.

L'organisation de l'appel à volontariat visant à constituer ces nouvelles instances et la mise en œuvre de premières rencontres, ont mis en exergue la nécessité d'apporter des ajustements concernant leur fonctionnement.

Les Comités de Quartiers

Il s'agit de redéfinir le nombre de comités afin d'optimiser le fonctionnement de ces instances. Il est proposé de fusionner les secteurs 1 et 2 situés en centre-ville. Le nombre de Comités de Quartiers serait ainsi ramené à 11.

Le Conseil Economique Communal

Il s'agit d'identifier « experts » et « autres partenaires » et d'ajuster le nombre de participants par collège, pour répondre à l'intérêt porté à la démarche par les acteurs économiques, et pour alimenter ainsi la dynamique nécessaire à la vie économique locale. Il est proposé de créer un nouveau collège « Membres associés » et d'augmenter le nombre de participants par collège à 8 personnes maximum.

Mme Monique LE GOFF « ... *Un petit complément d'explications : on n'avait pas suffisamment de candidats sur les secteurs 1 et 2 et c'est la raison pour laquelle ces deux secteurs fusionnent; si par la suite on a suffisamment de candidats, on recréera un secteur 1 et un secteur 2 ...* »

Mme Marie-Noëlle DUMOND « ... *Juste pour rappeler les prochaines échéances : il y a une réunion plénière du Conseil Economique Communal le 12 Octobre prochain à 19 heures et nous avons constitué des sous-groupes de travail comme cela avait été prévu lors de la dernière réunion et le premier sous-groupe de travail se réunira le 07 Octobre prochain à la mairie à 18h30. Il s'agit des sous-groupes « Numérique » et « Communication et mutualisation inter-entreprises » puisqu'il y a un sujet qui est à débattre dans ce sous-groupe et nous aimerions sur ce sujet avoir l'avis des acteurs économiques ...* »

M. Joël PLAINARD « ... *Les membres associés, cela correspond à qui ? ...* »

Mme Marie-Noëlle DUMOND « ... *Les membres associés, vous avez Madame FRUCHON qui est aixoise et qui travaille à la SNCF et qui s'occupe tout particulièrement de la Commune d'Aixe ...* »

M. José Pedro RIBEIRO MARQUES « ... *Petite précision : elle est Directrice Territoriale et chargée des Affaires Territoriales au sein de la SNCF ...* »

Mme Marie-Noëlle DUMOND « ... *Et donc typiquement, elle s'intéresse beaucoup à la vie économique locale et donc elle fait partie des membres associés. Je n'ai plus trop en tête les autres personnes ... Il y avait aussi Monsieur CHIBOIS qui faisait partie du Conseil des Citoyens et qui souhaitait faire partie du Conseil Economique Communal. Voilà, ce sont des gens qui n'ont pas pu « être logés dans les cases traditionnelles » ...* »

M. René ARNAUD « ... *On a souhaité ne pas décourager les bonnes volontés c'est pour cela que l'on est passé de six au départ à huit personnes par collège, cela nous a permis d'intégrer toutes les personnes qui se sont manifestées. On a même un futur commerçant retraité, je crois, qui pourra nous apporter son expertise ...* »

Mme Monique LE GOFF « ... *On rappelle un point : un certain nombre de Comités de Quartiers n'ont pas encore un nombre de membres qui atteint les 5 personnes donc on continue à prendre des candidatures ...* »

Le Conseil Municipal adopte le projet d'avenant n°1 à la Charte de la Démocratie Participative tel que joint en annexe.

Vote : 27 pour

☛ Construction d'un mur de soutènement allée de la Guérinière – Convention pour servitude de passage en propriété privée

M. Christian CELERIER rappelle que dans le cadre des travaux de confortement d'un mur de soutènement situé face au n°1 allée de la Guérinière, une emprise en propriété privée doit intervenir pour assurer l'ancrage du dispositif mis en œuvre (technique dite de « paroi clouée »).

Un accord de principe étant intervenu avec les propriétaires de la parcelle de terrain concernée, il convient de finaliser la convention pour « servitude de passage en propriété privée ».

M. Christian CELERIER « ... *Vous avez le plan de la technique dans la note de synthèse ...* »

M. René ARNAUD « ... *Je pense que l'on peut donner une précision. Il était question à l'origine de refaire ce mur une fois que la voie nouvelle, je dirai l'accès depuis la RN21, serait réalisé ce qui aurait facilité les choses en terme de trafic, sauf que nous avons pris l'attache d'un expert qui nous a dit qu'il était urgent d'intervenir. Donc nous avons travaillé dans l'urgence avec un certain nombre de techniques possibles, c'est celle qui*

semble la plus sécurisante pour le talus en surplomb ... c'est-à-dire qu'il était possible aussi de décaisser pour faire un mur traditionnel mais on a beaucoup de terre au-dessus, on a des réseaux, ... donc voilà pourquoi c'est cette technique un peu spécifique qui a été choisie sachant qu'il y a un certain nombre d'entreprises qui ont répondu à l'appel d'offres qui est en cours d'analyse par le Maître d'œuvre ... »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur et Madame SALLET, propriétaires de la parcelle cadastrée section AL n°135, située 1 allée de la Guérinière 87700 Aix-sur-Vienne, la convention pour servitude de passage en propriété privée, telle que jointe en annexe.

Vote : 27 pour

M. René ARNAUD « ... Comme tout à l'heure, je remercie les propriétaires qui nous autorisent à occuper leur propriété malgré tout puisque la construction n'est pas possible en limite de parcelle mais quand même, ils n'étaient pas obligés d'accepter ... comme les propriétaires en contre-bas nous facilitent l'accès au chantier donc cela se déroule dans de bonnes conditions avec les gens concernés ... Les riverains vont souffrir un peu, mais cela, c'est pour la bonne cause ... »

M. Gérard SALAGNAD « ... La durée des travaux, elle est prévue pour combien de temps ? ... »

Mme Dominique DELAGE « ... Deux mois ... »

M. Gérard SALAGNAD « ... Deux mois, cela va être long ... »

M. René ARNAUD « ... Vous avez raison ... La DIRCO a autorisé exceptionnellement l'ouverture de la voie provisoire d'accès, sous réserve ... »

☛ Télétransmission des Actes soumis au Contrôle de Légalité et Télétransmission des documents budgétaires – Convention de mise en œuvre

M. José Pedro RIBEIRO MARQUES rappelle que dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé) qui pose les principes de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

Possible depuis 2006, ce contrôle de légalité dématérialisé offre aux Collectivités Territoriales une opportunité de modernisation et de simplification en mettant à leur disposition *un outil simple, fiable, efficace, rapide, qui permet de réduire les coûts* (photopies, déplacements, affranchissement...) *tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable.*

La télétransmission des actes par voie électronique sécurisée est un dispositif essentiel qui permet également de rationaliser l'organisation du service, garantissant ainsi une plus grande efficacité de l'administration.

Depuis 2012, les documents budgétaires des Collectivités peuvent également être transmis via une application dénommée « ACTES Budgétaires ». La mise en place d'« ACTES Budgétaires » permet la télétransmission des documents budgétaires de la Collectivité. Ce dispositif offre des avantages matériels comparables à ceux de « ACTES » : rapidité et sécurité de la transmission, économie de papier et de temps, facilité de stockage, accusé de réception automatique des documents. De plus grâce à l'interopérabilité des systèmes « ACTES Budgétaires » et « Hélios » de la Direction Générale des Finances Publiques, l'ordonnateur d'une Collectivité dispose ainsi de la possibilité de produire un seul flux, qui sera adressé simultanément aux services respectifs de ces applications.

Depuis 2006, la Commune d'Aix-sur-Vienne est engagé dans le dispositif « ACTES », mais seulement pour une partie des délibérations du Conseil Municipal.

Considérant l'évolution des pratiques, le développement de l'administration électronique et son engagement dans une démarche de développement durable, la Commune d'Aix-sur-Vienne souhaite procéder au déploiement de la dématérialisation du contrôle des actes administratifs (l'ensemble des délibérations du Conseil Municipal et des arrêtés du Maire) et des documents budgétaires.

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de se prononcer sur le déploiement du dispositif ACTES au sein de la Collectivité.

M. René ARNAUD « ... Vous avez avec la note de synthèse un exemplaire de la convention ... C'est une bonne chose à tout point de vue : dans le cadre de la démarche Agenda 21, dans le cadre de l'économie de papiers et

aussi de temps puisque les « délibérations papiers », il fallait les amener à la Préfecture et donc on mobilisait des agents ... La prochaine étape, c'est la « full demat » si j'ai bien compris les termes techniques ... »

Le Conseil Municipal décide de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité.

Le Conseil Municipal décide de conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission, avec le Préfet de la Haute Vienne, représentant l'Etat à cet effet.

Le Conseil Municipal décide de choisir le dispositif FAST et de conclure à cet effet une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité via la plateforme sécurisée,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce projet.

Vote : 27 pour

☛ Effacement des réseaux d'éclairage public rue Maurice Ravel – Convention avec le Syndicat Energie Haute-Vienne

M. Xavier ABBADIE rappelle que par délibération n°27/2015 en date du 26 février 2015, l'Assemblée Délibérante actait le principe de désigner en qualité de Maître d'Ouvrage, le Syndicat Energie Haute-Vienne, dans le cadre de son projet de travaux, liés à la construction du Pôle Jeunesse Communautaire.

Le Syndicat Energies Haute-Vienne ayant modifié ses modalités d'intervention, il est demandé à l'Assemblée de se prononcer de nouveau sur ce partenariat, tel que précisé ci-dessous :

➤ Conditions techniques :

Le SEHV fait procéder à l'étude de l'avant-projet sommaire des réseaux d'éclairage public à la demande du maître d'ouvrage et apporte assistance à ce dernier dans le choix des matériels, le contrôle et la réception des travaux.

Le mandataire établit une première estimation des travaux afin de déterminer l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération.

L'avant-projet sommaire étant approuvé par le maître d'ouvrage, le Syndicat établira la convention afin de faire procéder à l'étude complète et aux travaux.

➤ Conditions financières :

Les travaux sont réglés directement par le Syndicat aux conditions du marché de l'entreprise. L'intégralité du marché s'applique à l'opération.

La Commune rembourse le Syndicat, **sur le coût réel des travaux**, dans les conditions suivantes :

La Commune s'engage à rembourser intégralement le SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE au vu du certificat de service fait, sur présentation par le trésorier du SEHV, du titre de recette correspondant, dans le mois qui suit la réception du titre de recette, dans le respect du délai global de paiement afférent à la comptabilité publique.

Il est par ailleurs prévu la possibilité pour le SEHV de présenter des demandes d'acomptes pour remboursement des prestations dès lors que 30% du montant de la convention a donné lieu à règlement aux entreprises titulaires de ces marchés. Ces acomptes seront établis par tranche maximum de 30%, le solde étant effectué à la date de réception de l'opération.

Le SEHV émet un titre de recouvrement pour le solde dans le mois qui suit l'établissement du décompte général des travaux.

➤ Certificats d'économies d'énergie :

Le SEHV apportera son expertise technique pour l'étude et l'installation, chaque fois que possible, de matériels économes en énergie. Il apporte ainsi une contribution directe à la réalisation d'opérations d'économies d'énergie sur le patrimoine du maître d'ouvrage. Il sera ainsi seul autorisé à revendiquer les droits à Certificats d'Economies d'Energie attachés à la réalisation de ces opérations

M. Xavier ABBADIE « ... Pour un peu plus de précisions : la modification en fait entre les deux délibérations concerne surtout le financement. Avant, le réseau télécom était financé à 50% HT par la Commune et 50% HT par le SEHV, la TVA était intégralement prise en charge par la Commune, le réseau d'éclairage public était pris à 30% HT par le SEHV et 70% de la Commune, donc aujourd'hui le réseau électrique est intégralement pris par le SEHV, c'est pareil qu'avant, le réseau Télécoms est intégralement pris par le SEHV (conventionnement avec Orange) et le réseau d'éclairage public est pris à 100% par la Commune. Cela clarifie un peu les interventions des uns et des autres ... »

Le Conseil Municipal désigne comme maître d'ouvrage des travaux pour l'effacement des réseaux rue Maurice Ravel, le SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires avec le SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE.

Le Conseil Municipal demande au SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE de procéder aux études préalables à l'opération.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°27/2015 en date du 26 février 2015.

Vote : 27 pour

M. René ARNAUD « ... On peut peut-être donner quelques précisions : nous avons appris récemment que le Conseil Départemental souhaitait refaire le revêtement de la Départementale 20 entre la rue des Fossés et la sortie d'Agglomération fin Octobre. C'est le même type de travaux que ce qui a été fait l'an dernier sur la Départementale côté Limoges à la sortie d'Aixe. Cela nous oblige à anticiper la réalisation du branchement Assainissement du Pôle Jeunesse. Ce sont des travaux qui se réaliseront en liaison avec le Syndicat Vienne Briance Gorre pour l'adduction d'eau ... »

M. Xavier ABBADIE « ... Juste pour apporter une précision : en terme d'assainissement collectif, il y a un privé qui va donc bénéficier d'un raccordement au réseau collectif, cela nous fera un abonné de plus ... »

M. René ARNAUD « ... Oui, il y avait un particulier qui n'avait jamais été raccordé ... Là c'est un raccordement qui va s'opérer en fond de parcelle sans trop de canalisations sur le domaine public ... »

☛ Protection des personnes et des biens et prévention de la délinquance par la mise en place de vidéo protection : Principe d'installation

M. Patrice POT rappelle qu'à l'instar de nombreuses communes du département de la Haute-Vienne (Saint Yrieix La Perche, Oradour sur Glane, Panazol, etc...) « ... je citerai Magnac-Bourg, Feytiat, Verneuil, Buisnière Poitevine, Limoges, ... », et dans le cadre de sa politique de sécurité, de prévention des espaces publics et de protection de la population, la Commune d'Aixe-sur-Vienne a décidé de s'investir dans un projet d'installation d'un dispositif de vidéo protection.

En effet, face à des actes délictueux en hausse constante (nombre de faits multiplié par 2 sur les 6 premiers mois de l'année 2015 par rapport à la même période de l'année précédente...), mais surtout dans le but d'améliorer la sécurité des personnes et des biens et de lutter plus efficacement contre le sentiment d'insécurité perceptible chez la plupart de nos concitoyens, il est apparu que le déploiement de dispositifs de vidéo protection pourrait être l'outil complémentaire aux actions ou procédures existantes, mises en œuvre au quotidien par les acteurs de terrains. (Gendarmerie, Agent de surveillance de la voie publique).

L'installation d'un tel système doit faire l'objet d'une autorisation préfectorale au vu d'un diagnostic de sécurité, de l'avis obligatoire du référent sûreté de la gendarmerie nationale et d'un dossier technique sur les lieux d'installation, le nombre de caméras et les conditions d'exploitation.

Par ailleurs, depuis l'entrée en vigueur de la loi d'Orientation Pour la Performance de la Sécurité Intérieure (LOPPSI) du 14 mars 2011, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) est compétente pour contrôler sur le territoire national, l'ensemble de ces dispositifs et le respect de la vie privée des citoyens. Rappelons que le dispositif de vidéo protection ne doit pas couvrir des bâtiments privés, filmer leurs intérieurs même leur accès et le public doit être informé par la mise en place de panneaux ou d'affiches, des lieux couverts par le dispositif.

C'est la raison pour laquelle et ce, de manière concomitante, dans le but de concilier la politique de sécurité et de prévention de la Commune avec l'impératif du respect des libertés publiques et individuelles, un

Comité d'Ethique sera constitué et une Charte d'utilisation déontologique de la vidéo protection sera rédigée.

Enfin, l'Etat, qui encourage ces équipements, cofinance ces travaux au titre du Fonds d'Intervention pour la Prévention de la Délinquance (FIDP) à hauteur de 50% maximum selon les enveloppes disponibles.

M. Joël PLAINARD « ... Vous avez commencé à réfléchir aux endroits que vous souhaitez cibler, surveiller ? ... »

M. Patrice POT « ... Le principe, c'est d'abord la réalisation d'un diagnostic par le référent sûreté ... Je me suis rapproché d'un certain nombre de communes qui mettent en place ce type d'équipements et notamment Oradour sur Glane où l'on est sur la surveillance d'axes, notamment les entrées d'agglomération pour l'identification et la lecture de plaques de véhicule. Voilà le principe qui sera adopté à partir de caméras fixes haute définition avec une prise de vue et une identification de plaques. On différencie le principe d'identification de celui de reconnaissance. Nous, nous sommes dans l'identification de plaques pour qu'on soit en mesure lorsqu'un fait délictueux est commis, de pouvoir à la demande, identifier le véhicule qui à ce moment-là est rentré sur la commune ... Voilà le principe. C'est un principe qui est mis en place prochainement par la commune d'Oradour et par d'autres communes ... On est sur de la couverture d'axes, je précise, sur les entrées principales de l'Agglomération d'Aixe-sur-Vienne ... »

M. René ARNAUD « ... Par rapport à la question qui était si on avait identifié certains points possibles, il n'y a pas de positions de prises, seulement une position de principe ... »

M. Patrice POT « ... Non, parce que c'est très encadré ces dispositifs, très réglementaire, vous avez vu, il y a un processus à suivre. Il ne s'agit pas de mettre la Commune sous surveillance permanente, il faut savoir d'abord que quand vous prenez de l'essence, vous êtes filmés, quand vous allez faire vos courses à l'hypermarché, vous êtes filmés, quand vous rentrez dans votre banque prendre de l'argent, vous êtes filmés, quand vous passez au péage d'une autoroute vous êtes filmés et quand vous avez une maison sous vidéo-protection, vous êtes filmés en permanence. Nous ne sommes pas sur ce principe, nous souhaitons uniquement une couverture d'axes, sur les entrées principales de la commune, pour pouvoir à un moment réagir et pouvoir identifier tel véhicule et telle plaque ... Voilà le principe ... »

Mme Gisèle MOREAU « ... Qui va analyser ce que voit la caméra ? ... »

M. Patrice POT « ... Des personnes référentes doivent être désignées et habilitées par l'autorité préfectorale ... C'est le Maire, un de ses adjoints, un employé de la commune désigné. Les images recueillies sont conservées quinze jours maximum puis sont détruites, peuvent être visionnées à la demande de la gendarmerie ou de la police ou du procureur de la République si une infraction a été commise ... C'est très encadré ... Il n'y a pas de dispositif de salle de contrôle, il y a une banque de données, il y a un enregistrement qui se fait, c'est sur un ordinateur dans une salle sécurisée et à la demande de l'autorité judiciaire des forces de police ou de gendarmerie, lorsqu'une infraction vient d'être commise, l'Officier de Police Judiciaire demande à voir telle vidéo ... »

Mme Gisèle MOREAU « ... Cela veut dire que cette caméra elle tourne en permanence et que personne ne l'analyse s'il n'y a pas de problèmes ? ... »

M. Patrice POT « ... Une caméra fixe tourne en permanence oui, mais qui se déclenchera au passage d'un véhicule ... Sans passage de véhicule, pas de déclenchement ... Alors, je dis bien, on n'est que sur l'identification de plaques de véhicules sur les entrées de la commune, pour avoir des éléments de preuve, pour aider la Justice, pour sécuriser, pour dissuader, ... Il faut savoir quand même que les chiffres, je vous les ai cités, ce n'est pas une invention, ils sont à votre disposition, ont doublé sur les quatre premiers mois de l'année, il faut savoir que les effectifs de police et les militaires de la gendarmerie pour ce qui nous concernent ne sont pas extensibles et si vous avez suivis l'actualité récente, vous avez vu que dans les communes de la Creuse, il y a un certain nombre de brigades de gendarmerie qui sous prétexte de mutualisation vont fermer. Il faut savoir aussi que les gendarmes comme vous et moi, on n'a pas le don d'ubiquité donc on ne peut pas être à deux endroits à la fois, on ne peut pas être derrière chaque habitation, il faut savoir que le ministre de l'Intérieur et son représentant sur le territoire, c'est-à-dire le Préfet, encourage ce type de dispositif, j'ai eu un entretien avec le Préfet à ce sujet ... ce type de dispositif et d'autres du type « Voisins vigilants » etc. Et il faut savoir aussi, on a parlé d'un sentiment d'insécurité, moi je serai plutôt pour rétablir un sentiment de sécurité auprès de la population. Alors, quand on voit le nombre de communes qui ont adopté ce dispositif, on n'est pas sur limitation, mais ne restons pas à la traîne, ne soyons pas la commune qui reste sans dispositif, ne soyons pas le réceptacle de toute la délinquance de la Haute-Vienne, parce qu'on dira « à Aixe, on peut y aller car il n'y a pas de vidéo-protection » ... Cela c'est mon argumentation, je suis prêt à entendre un avis contraire ... »

M. Pierre LE COZ « ... Oui, moi je voudrais savoir si vous avez évalué le coût d'investissement et également le coût de fonctionnement ... et puis je crois avoir lu et entendu dernièrement que l'efficacité de cette vidéo était de plus en plus discutée et contestable ... »

M. Patrice POT « ... Alors, le paradoxe, c'est qu'elle est de plus en plus discutée et contestable selon vos dires mais qu'il y a de plus en plus de communes qui utilisent ce dispositif ou le mettent en place, il y a un peu d'antinomie. Pour le reste, j'ai contacté les communes qui ont installé ce dispositif, notamment je reviens sur Oradour sur Glane car elle est à proximité, pour une installation de dix caméras fixes de haute définition, cela leur coûte 80 000 euros, il faut le dire, sans travaux de voirie, cela veut dire que l'on peut se baser sur la fibre optique quand elle est installée, et quand la fibre optique n'est pas installée, on travaille sur des liaisons radio qui sont de coûts abordables. Vous allez me dire 80 000 euros c'est un investissement, après il y a un fonctionnement derrière, mais si on veut à la place mettre deux policiers municipaux que l'on engage pour une trentaine d'années, on s'aperçoit que le coût est complètement différent ... »

M. Pierre LE COZ « ... J'y reviens parce que moi quand je parle de contestable, c'est Monsieur Alain BAUER, criminologue, lui-même, qui est en train de remettre tout cela en cause, non pas par rapport au fait qu'il y ait de la vidéo, mais parce que cela a été très mal utilisé et placé de façon complètement inutile. A mon avis, si on veut faire quelque chose de concret, il faudrait commencer par faire une cartographie de la délinquance ou de la criminalité comme on veut, pour décider des emplacements utiles ... »

M. Patrice POT « ... Monsieur LE COZ, je vous rassure, en fait c'est le principe qui est adopté, c'est une étude de la délinquance à Aix-sur-Vienne sur plusieurs années avec les « points chauds ». Une fois que cette étude est réalisée, la commune est divisée en un certain nombre de zones ... On est déjà sur trois zones sur la commune d'Aix-sur-Vienne et sur ces zones ou sur les « points chauds » ou sur les axes, le travail est encadré. Considérant Monsieur BAUER qui a probablement ses idées ... Mon métier a été de lutter contre la délinquance pendant une quarantaine d'années, donc je sais de quoi je parle, je ne suis pas Monsieur BAUER, je n'ai pas sa notoriété, ceci étant, j'estime que le dispositif de video-protection ce n'est pas la panacée, c'est un dispositif complémentaire à l'action des forces de l'ordre au même titre que « Les voisins vigilants », au même titre qu'un autre dispositif qui pourrait être mis en place, sauf que vous avez raison, il y a certainement eu un peu d'anarchie dans cette affaire-là, il y a eu des abus, on a fait un peu tout et n'importe quoi c'est pour cela que maintenant, c'est – j'emploie le mot à dessein – « hyper-encadré » et on ne peut pas faire tout et n'importe quoi dans le domaine ... Evidemment, ce n'est pas parce qu'il y aura six caméras sur la commune qu'il n'y aura plus de délinquance, mais il y aura malgré tout un effet dissuasif. Si l'on se base sur les retours d'expérience de certaines communes alors je parlerais de Saint Yrieix, Saint Yrieix centre-ville notamment, qui a adopté ce dispositif de video-protection sur certains sites, on s'est aperçu d'une année sur l'autre, cela ce sont les chiffres gendarmerie, d'une baisse d'environ 30% des atteintes aux biens depuis la mise en place de la video-protection. Bien sûr, on n'est pas à 0%, on n'a pas éliminé la délinquance, mais c'est un moyen complémentaire mais vous avez raison, il faut que cela soit encadré, il faut que cela soit fait dans les règles légales et réglementaires ... On ne fait pas n'importe quoi même s'il y a eu des abus probablement ... »

Mme Gisèle MOREAU « ... Vous avez parlé d'une caméra qui fait l'identification de véhicules à l'entrée de l'agglomération, cela veut dire que c'est sur la route ? c'est pour les voitures ? ... »

M. Patrice POT « ... Oui pour les axes ... »

Mme Gisèle MOREAU « ... Mais la délinquance, elle n'est pas à l'intérieur aussi d'Aix-sur-Vienne par hasard ? ... »

M. Patrice POT « ... Oui, il y a la délinquance locale ... Après, Monsieur LE COZ le disait aussi, il faut faire des choix. On pourrait installer des caméras que j'appellerai des caméras de situation mais il faudrait couvrir aussi la totalité de la commune et savoir aussi que la délinquance locale est connue par les forces de police et de gendarmerie ... Par contre, on est souvent touchés par la délinquance de passage, et quand vous savez qu'il n'y a pas une semaine sans qu'il y ait un cambriolage ou deux dans la commune d'Aix-sur-Vienne dont certains sont cambriolés pour la deuxième fois en un mois, on est en droit de s'interroger, d'apporter des réponses cohérentes et de mettre en place des dispositifs efficaces ... »

M. René ARNAUD « ... Les forces de police et de gendarmerie, avec ce dispositif, arrivent à faire des recoupements, si j'ai bien compris, donc avec des plaques d'immatriculation et des véhicules qui circulent, cela facilite leur tâche. On l'a vu, il me semble, dans des faits récents ... »

M. Patrice POT « ... Le fait récent, c'est qu'il y a un cambriolage qui a été commis sur la commune d'Aix – je dirais sur le rive droite, elle est assez grande – un véhicule a été vu par un « voisin vigilant » parce qu'il était vigilant mais il n'a pas eu le temps de relever l'immatriculation, de décrire complètement ce véhicule, on aurait eu une caméra sur les points d'entrée d'Aix, on aurait pu identifier ce véhicule et peut être apporter une réponse judiciaire, c'est un exemple ... Mais bien sûr que cela n'empêchera pas la commission d'actes délictueux sur la commune ... »

Mme Gisèle MOREAU « ... Mais le projet que vous proposez, c'est sur l'axe routier ? ... »

M. Patrice POT « ... Oui ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... Vous citez effectivement certaines communes : à ce jour, Saint Yrieix l'a installé, Oradour sur Glane l'a voté mais pas installé, Panazol ne l'a absolument pas mis en place et aucune autre commune ne l'a mis en place à ce jour. Essayez au moins de donner des choses concrètes ... Il n'y a aucun problème, je veux bien appeler Jean-Paul DURET, le Maire de Panazol demain pour lui demander s'il a mis en place cela sur sa commune ... »

M. Patrice POT « ... Attendez, je parlais de communes, ou qui ont installé ce dispositif, ou qui ont un projet d'installer ce type de dispositif. Panazol, j'ai encore lu un article aujourd'hui, cela fait partie du programme du Maire d'ailleurs, une salle polyvalente, de la video-protection et un troisième point que j'ai oublié ... Voilà pour Panazol, Monsieur DURET, que je connais aussi d'ailleurs ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... Autre chose que vous avez dit, ce qui m'inquiète un peu c'est effectivement cette volonté des services de l'Etat de vouloir développer cela sur nos communes, est-ce que cela n'est pas au détriment de la présence des gendarmes dans nos communes ? On sait très bien, et vous l'avez dit, que de plus en plus en particulier sur la Creuse, on supprimait effectivement les forces de l'ordre puisque cette sécurité, c'est le droit régalien de l'Etat, et c'est à l'Etat d'assurer ce rôle-là et je crois que vous l'avez déjà dénoncé à d'autres reprises que l'Etat se déchargeait de plus en plus sur les collectivités ... je dis qu'il ne faut peut-être pas tomber dans ce piège là pour le moment ... Vous avez annoncé un chiffre : 80 000 – 100 000 euros, vous faites un choix effectivement de ne pas mettre de l'argent où la loi de 2005 depuis dix ans l'exigeait, là, pour une lubie, vous êtes prêt à mettre 100 000 euros sur des caméras, vous dites qu'effectivement les cambriolages ont doublé, est-ce que c'est en centre-ville, est-ce que c'est en zone rurale ? à quoi vont servir vraiment ces caméras ? ... »

M. Jean du BOUCHERON « ... En fait, si je vous suis bien, il ne faut rien faire ? ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... Non, en fait, je dis qu'il faut peut être et vous le mettez à chaque fois dans le cadre de votre budget, c'est rationaliser les dépenses et mettre l'argent au bon endroit ... Je suis désolé, je veux dire que ce n'est pas le bon endroit ... »

M. Jean du BOUCHERON « ... Qualifier de « lubie » le souci de la sécurité des Aixoïis, c'est quand même bizarre ... Quant au coût, il est estimatif pour l'instant, on l'adaptera pour ne pas se lancer dans des dépenses idiotes ... Il y a quand même une notion de protection du patrimoine des Aixoïis qui aura largement un intérêt pour eux. D'autre part, je n'arrive pas à savoir si vous êtes pour ou contre cette action, c'est bizarre. C'est quand même la collectivité publique qui tient son rôle dans cette histoire et qui, en mettant en place ce dispositif, évite qu'il y ait une méfiance entre les citoyens qui s'installent, c'est important et je pense que vous devriez être sensible à cela. On n'est pas en train de parler de « Big Brothers », on est en train juste de parler d'une sorte d'enregistrement de ce qu'il se passe, pour que, si jamais il y a des actes délictueux, les forces de l'ordre aient moyen d'agir, je trouve que c'est quand même pas un drame ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... Alors, pour vous rassurer, je fais partie de la Commission Sécurité, je m'étais déjà exprimé là-dessus quand cela a été proposé donc je suis absolument contre ce type de dispositif. La lubie c'est pas contre la sécurité de nos concitoyens, c'est contre ce coût au vu du rapport qualité-prix, c'est tout ... »

M. Pierre LE COZ « ... Par rapport au coût, j'y reviens, mais la Cour des Comptes elle-même, conteste largement la mise en place de video-protection ou video-surveillance comme on veut, cela représente un coût pour les collectivités qui est de un milliard d'euros et qui n'en vaut vraiment pas la chandelle par rapport aux résultats obtenus. C'est surtout cela qui gêne ... »

M. Guy MARISSAL « ... Moi je vais dire qu'il faut regarder les choses avec calme et sérénité : à quoi servent les caméras en question ? Alors je le dis d'autant plus tranquillement que quand on a commencé à aborder le problème des caméras, j'avais soulevé un certain nombre de réticences personnelles. Il se trouve que sur le cambriolage dont on a fait référence Monsieur POT, j'étais élu de service ce jour-là. J'ai donc assisté au « ballet » des gendarmes qui ont questionné les gens pour essayer de savoir « Où Quoi Quand Comment » et j'étais donc présent quand la personne a donné le signalement du véhicule en question. Et la réponse a été immédiate : quel dommage qu'on ne puisse pas repérer ce véhicule là parce que tout ce qui a été volé dans cette maison, on pourrait le retrouver. Cela veut dire que tout ce qui a été volé au propriétaire et ce n'est pas rien, on pourrait le retrouver et le lui rendre. Je pense personnellement qu'on me volerait, je serais assez ravi qu'on puisse me rendre mes affaires et je pense que Monsieur LE COZ serait ravi qu'on puisse retrouver les personnes qui ont volé tout ce qu'il y avait chez lui et qu'il puisse le récupérer. Aussi faible soit-il ce vol, c'est déjà un intérêt. Alors si on s'en tient à ce genre de choses, et vous l'avez fait remarquer très bien tout à l'heure, il ne s'agit pas de « fliquer » l'ensemble de la population mais bien d'avoir un outil supplémentaire, si cela tient ce rôle, et bien moi j'estime contrairement à vous que l'argent, il n'est pas si mal placé que cela ... »

Mme Gisèle MOREAU « ... Est-ce que vous pensez que la caméra qui va être à l'entrée de l'agglomération va empêcher les voleurs qui sont place de l'Eglise ? ... »

M. René ARNAUD « ... On est sur une catégorie de délinquants qui empruntent les axes de circulation et on a des contacts fréquents avec les forces de gendarmerie locale et donc ces gens-là, ils font des kilomètres dans la nuit. C'est sur ce type de délinquance ... Il semblerait que ce soit une forte proportion des actes commis,

c'est bien ce que nous indiquent les forces de gendarmerie et donc évidemment qu'on n'aura pas celui qui agit en solitaire en marchant le long des murs la nuit, on ne va pas l'attraper comme cela puisqu'on est sur la reconnaissance de véhicule donc ce n'est pas un outil complet sauf que l'outil complet ce serait à ce moment-là vraiment s'immiscer dans la vie de nos concitoyens puisqu'on filmerait sur les trottoirs et qu'on aurait une vision des personnes, cela on ne le souhaite pas donc on est sur de la reconnaissance de véhicules ... Je ne refuse pas le dialogue mais je crois que tout le monde a pu évoquer ses arguments et on a bien compris les positions de chacun ... »

Le Conseil Municipal approuve le principe d'installation d'un dispositif de vidéo protection sur le territoire de la commune.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mener à bien ce projet.

Vote : 21 pour, 1 abstention, 5 contre

M. René ARNAUD « ... Nous avons reçu un arrêté préfectoral qui modifie les restrictions concernant l'arrosage et les restrictions sont moins draconiennes ... Je voulais insister sur cet aspect-là car la commune d'Aixe-sur-Vienne a appliqué à la lettre l'arrêté préfectoral précédent et les services espaces verts n'ont pas arrosé comme demandé et malheureusement, cela a eu des conséquences sur les suspensions du pont par exemple et sur un certain nombre d'autres plantations, il faut bien respecter les arrêtés préfectoraux dans ces conditions-là parce qu'on était dans une vraie canicule. Alors cela a fait enrager certains d'entre nous qui circulaient dans d'autres villes voisines avec des arrosages qui fonctionnaient. On a appliqué la loi et il y a eu des conséquences sur le fleurissement ... Autre information que je voulais vous donner parce que la commune de Saint Priest l'a évoqué lundi en Conseil Municipal, nous avons un manque de terrains d'entraînement certains jours pour le foot, donc un entraîneur de l'ASA m'a demandé à pouvoir bénéficier d'un terrain à Saint Priest sous Aixe, il y a donc eu possibilité et un accord. A Saint Priest sous Aixe, ils sont très fins négociateurs et ils ont dit qu'ils prêtaient bien leur terrain mais qu'il n'était pas en très bon état et donc le service Espaces Verts interviendra gratuitement sur le terrain de Saint Priest ... Une dernière information qui vous concerne : le mobilier pour les locaux de la rue d'Isly doit arriver dans la semaine prochaine et donc quand vous aurez choisi votre jour de permanence, cela pourra se faire dans ce bureau sachant que l'autre bureau, je l'avais annoncé ici, va être mis à disposition du Syndicat pour le personnel ... »

M. Joël PLAINARD « ... J'ai un petit mot à dire : il y en a certains qui vont peut-être sourire, pas dans la salle, mais à Aixe-sur-Vienne, mes collègues Patrick SERVAUD et puis Agnès BARBAUD ont dit que c'était leur dernier Conseil Municipal au mois de Juin et bien moi, cela va être mon dernier Conseil Municipal aujourd'hui. On a eu des choix qui ont été faits en famille donc nous allons habiter à Limoges, mais les choses se font tellement rapidement que je pars un peu plus vite que prévu ... Je vous souhaite à tous bonne continuation. Je veux remercier ici Daniel NOUAILLE de m'avoir fait confiance et de m'avoir permis de rester longtemps au Conseil Municipal où, c'est vrai qu'on apprend énormément de choses, qu'on voit pas mal de personnes, ... C'est très intéressant ... J'adresse mes pensées à deux personnes en particulier : Jean BERNARD qui m'a permis de rentrer dans la collectivité et puis André GLANDUS qui a été un excellent collègue et copain et qui a disparu depuis longtemps ... Une dernière chose, c'est que je vais partir et je ne sais pas si la dénomination des rues va continuer ... On avait lancé cela avec Yves, voilà, donc j'espère que cela se mettra en place sur toute la commune et je souhaite bon vent à mes collègues « d'Expression citoyenne », merci ... »

M. René ARNAUD « ... Comme vous m'en aviez touché deux mots, c'est pour cela que l'on n'avait pas demandé à modifier les commissions parce que vous l'aviez déjà évoqué, après on va continuer dans la liste, je ne sais plus qui est le suivant ... Madame RENAUD sera nommée conseillère municipale lorsque vous m'aurez envoyé votre lettre et on lui demandera si elle souhaite siéger et si oui, ce qui serait une bonne chose en terme de diversité professionnelle entre autres, nous l'installerons au prochain Conseil Municipal ... Moi je peux dire que j'ai apprécié depuis que je suis élu dans l'Opposition aussi, le travail avec vous dans les commissions Urbanisme pour ce qui me concernait à l'époque, commission travaux aussi, je crois que vous avez donné beaucoup de votre temps et que vous avez une bonne connaissance de la commune ... Il y avait une très bonne entente avec Monsieur JASMAIN sur l'urbanisme, avec Monsieur CELERIER sur les travaux donc on vous remercie pour le travail effectué sur la commune et on vous souhaite bon vent pour votre nouvelle vie pas très loin d'ici ... Merci ... »

L'ordre du jour étant épuisé, M. René ARNAUD clôt la séance.